

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-112 du 18 Juin 1990

Chargeant Son Excellence Monseigneur
Isidore de SOUZA, Président du Haut
Conseil de la République, de l'inté-
rim du Président de la République
pour compter du 18 Juin 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation
de l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la
Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire
du Bénin ;
- VU l'ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du
Haut Conseil de la République ;

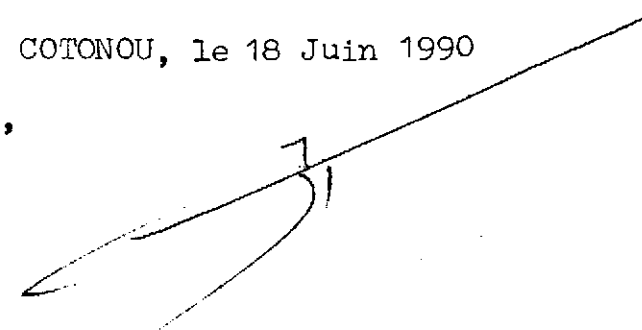
DECRETE :

Article 1er..- Pour compter du 18 Juin 1990, Son Excellence
Monseigneur Isidore de SOUZA, Président du Haut Conseil de la
République assurera l'intérim du Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres, dès le
départ de la Délégation Présidentielle pour la BAULE, en
France.

Article 2..- Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 18 Juin 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 SPD 2 CPC-PPC 4 IGE et ses
Sections 4 DC-MIL/PR 1 JORB 1...